

**INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES
de la SAS EDIVAL à FLAVIGNY LE GRAND et BEAURAIN**

**Compte-rendu de la réunion de la
Commission Locale d'Information et de Surveillance
du 19 décembre 2006 en la mairie de
FLAVIGNY LE GD et BEAURAIN à 9 h 30**

La réunion a été présidée par Madame Evelyne GUYON - Sous-Préfet de VERVINS

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES :

- M. G. PROVOOST - Maire de FLAVIGNY-le-GRAND et BEAURAIN

REPRESENTANTS DE LA SOCIETE EXPLOITANTE :

- Mme Anne-Laure RENARD – Responsable ICPE
- M. Franck GUIGURES - Directeur de la SAS EDIVAL

REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

- M. F. DUMOLARD - Président de l'Association « Droit au Travail et Solidarité »
- M. H. DE BRUYN - Association « Le Rôle des Genêts »

REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT :

- M. Michel DURAND – DDAF 02 – Service Environnement
- M. Ch. HOUY - Inspecteur ICPE – DRIRE de Picardie

ABSENT EXCUSE :

- M. H. MANGOT – Maire de WIEGE FATY

⌘⌘⌘⌘⌘

Ont également participé à la réunion, à titre d'expert invité par la Présidente :

- M. Cyril PISSON, ingénieur sanitaire DDASS 02 chef du service SSE
- Melle Virginie LEROUX Ingénieur d'étude sanitaires DDASS 02

Etaient également présent, invité par la présidente :

- M. Bernard SELLIER, Maire de MONCEAU SUR OISE

Ont également participé à la réunion :

- M. Joël DUVAL représentant de la SA DUVAL et Fils société exploitante du CSD durant l'année 2005
- M. P. BLEUZE – Conseiller municipal de la commune de FLAVIGNY LE GRAND ET BEURAIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente du 7 décembre 2005
2. Présentation du suivi d'exploitation et de gestion environnementale (année 2005, par la SA DUVAL et Fils)
3. Dossier de demande d'autorisation d'exploiter par extension les casiers B4 à B13 formulée par la société EDIVAL. Présentation et avis sur l'étude d'impact.
4. Questions diverses

§§§§§§

Mme la Sous-Préfet ouvre la séance et accueille les membres de la CLIS.

M. PROVOOST remercie Mme la Sous-Préfet de sa présence ainsi que les administrations présentes qui concourent au suivi du site (DDASS, DDAF et Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement).

Mme la Sous-Préfet rappelle le rôle de la CLIS, les réunions doivent être un moment d'échanges entre les membres, elle souhaite que le travail de la CLIS soit diffusé auprès de la population.

Elle présente l'ordre du jour et fait part de la création, en cours d'enregistrement, d'une association de défense de l'environnement qui se dénommerait "Association pour le respect de la vie et de la nature en Thiérache" et dont la future présidente serait Madame BOLENOR.

Elle indique qu'elle souhaite entendre dans le courant de la réunion de CLIS cette personne accompagnée d'un autre membre de l'association afin que soient exprimées les attentes de cette association. Ultérieurement l'association serait membre de la CLIS.

Monsieur DE BRUYNE propose que le Conseil Général qui a autorité sur la gestion des déchets ménagers dans le département soit membre de la CLIS.

Mme la Sous-Préfet répond qu'elle n'a aucune demande en ce sens de l'autorité départementale.

Aucune observation particulière n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres de la CLIS.

PRESENTATION DU SUIVI D'EXPLOITATION ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ANNEE 2005

Durant l'année 2005 l'exploitant du C.S.D. se trouvait être la SA DUVAL et Fils ; la présentation du rapport est assurée par Monsieur Joël DUVAL alors directeur de la société.

Cette présentation est concrétisée par la diffusion d'un montage vidéo dont la transcription est annexée au présent compte-rendu (annexe 1)

Monsieur PROVOOST demande si le brûlage du biogaz entraîne la production (et des retombées) de dioxine.

Monsieur GUIGOURES répond par la négative. Les dioxines peuvent avoir été produites par les anciens incinérateurs, mais en aucun cas par les torchères détruisant le biogaz.

Monsieur HOUY mentionne l'incomplétude de la présentation faite par Monsieur Joël DUVAL qui ne fait pas mention des différents arrêtés préfectoraux d'autorisation et de sanctions administratives notifiés à l'exploitant SA DUVAL et Fils durant l'année 2005.

Pour mémoire :

- ◆ 9 mars 2005 arrêté préfectoral créant des servitudes d'utilité publique dans le cadre de l'exploitation du casier "B3"
- ◆ 17 mars 2005 arrêté préfectoral relatif à l'extension du centre de stockage (casier B3)
- ◆ 7 juin 2005 arrêté de mise en demeure relatif à la non production de la déclaration annuelle des émissions polluantes pour l'établissement exploité par la SA DUVAL et Fils
- ◆ 10 octobre 2005 arrêté de mise en demeure relatif à la non production de différents documents, résultats d'analyses et pièces diverses conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2005.

⌘⌘⌘⌘⌘

Madame la Sous-Préfet fait entrer :

- ◆ Madame BOLENOR
- ◆ Monsieur DECAUTIGNY

Représentants de l'association en cours de constitution.

Elle les invite à faire part de leurs attentes et des questions posées par les membres de l'association.

Monsieur DECAUTIGNY prend la parole ; il évoque :

1. les odeurs provenant du site ; demande de mise en place d'un "nez électronique".
2. la hauteur du stockage de déchets
3. les craintes pour la santé des habitants ; quel suivi de la population
4. "quid" de l'ex-décharge – problématique des résultats du PZ 4
5. vieillissement du site, avec une durée d'exploitation de plus de 20 ans.

6. manque d'informations sur les contrôles
7. comment fonctionne le centre ?
8. activité actuelle sur le site ; pourquoi y a-t-il des camions et grues ?
9. de nombreux camions immatriculés à l'étranger viennent sur le site...

⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur HOUY tient à rappeler le contexte de la composition des CLIS d'une manière générale et plus particulièrement celle du CET II de FLAVIGNY LE GRAND ET BEAURAIN.

Celle ci a été créée par arrêté préfectoral du 20 septembre 1995. Deux associations locales ont été alors désignées comme membres.

- ◆ Association "Environnement et dynamisme" représentée par monsieur Gérald FRANQUEVILLE, président
- ◆ Association "Droit au travail et solidarité"; président monsieur François DUMOLARD

Cette dernière est toujours présente, en la personne de monsieur DUMOLARD, en revanche l'association locale "Environnement et dynamisme" ne siègera plus ; Au bout de quelques années elle fut dissoute et dû être remplacée par l'association "le rôle des genêts" agréé en matière de défense de l'environnement et représentée par monsieur H. DE BRUYNE.

Madame la Sous-Préfet évoque le rôle d'information des uns et des autres, associations, élus et exploitant notamment.

Monsieur GUIGOURES remercie l'association de s'être exprimée sur ses "inquiétudes", exprime l'esprit d'ouverture de sa société et mentionne qu'il est prêt à organiser toute visite du centre de stockage qui lui serait demandée pour parfaire l'information des habitants.

Quelques réponses immédiates et rapides sont apportées :

1. Dès qu'une odeur est perçue, il faut en avertir l'exploitant du CSD
2. Le niveau du tumulus sera ramené à la côte NGF mentionnée à l'arrêté préfectoral d'autorisation du casier "B3".
3. Compte tenu de la taille de la commune, un suivi sanitaire en faisant des analyses chez les particuliers n'apporterait aucune réponse pertinente.
Le respect des prescriptions techniques de l'autorisation d'exploiter constitue une garantie.
Le volet santé de l'étude d'impact a été traité avec attention.
4. Une ESR a été pratiquée, les préconisations et avis seront pris en compte lors des travaux de construction des casiers concernés

5. La gestion sur 22 ans est un impératif technique et financier ; il ne faut pas oublier de mentionner les 30 années de suivi post-exploitation. Il y a inertage naturel des déchets.
6. La gestion du site fait l'objet d'un rapport annuel d'informations adressé notamment :
 - ◆ En mairie de FLAVIGNY LE GRAND, où il est accessible à tous
 - ◆ Aux membres de la CLIS, donc aux représentants des associations qui y siègent.
7. L'exploitant est prêt à organiser des visites s'il est sollicité pour ce faire.
8. Le site ne peut plus recevoir de déchets pour les stocker. En revanche les travaux et entretiens nécessaires doivent être pratiqués. Actuellement sont effectuées les fouilles archéologiques prescrites par arrêté préfectoral.
9. Des camions, immatriculés dans des pays autres que la France, se rendent effectivement dans les installations de la SAS TRIVAL'AISNE.

Madame la Sous-Préfet dit sa satisfaction de cet échange et remercie les deux représentants de l'association.

PRESENTATION DE L'ETUDE D'IMPACT

Une présentation vidéo est commentée par Mme Anne Laure RENARD, les différents thèmes sont évoqués selon le document joint en annexe dénommé "ouverture des casiers B4 à B13"

- ◆ Géologue hydrogéologue,
- ◆ Les eaux souterraines,
- ◆ Les eaux superficielles
- ◆ L'exploitation par casiers et niveaux de stockage
- ◆ Captage et traitement des lixiviats
- ◆ Contrôle des lixiviats
- ◆ Biogaz et dégazage
- ◆ Traitement du biogaz
- ◆ La circulation
- ◆ Etude paysagère et réaménagement
- ◆ Les contrôles

Au fil de la présentation le dialogue s'est instauré entre les membres au travers notamment de demande de précision sur différents thèmes. Est notamment évoqué le traitement des lixiviats dans la station d'épuration interne, et le transfert en station d'épuration de Guise.

Le dépôt courant de l'année 2007 d'un dossier de DAE relatif au rejet vers l'Oise depuis la station d'épuration interne des lixiviats traités est annoncé. Une enquête publique aura lieu sur ce dossier.

A l'issue des discussions Madame la Sous-Préfet organise "un tour de table" afin que chaque membre exprime son avis.

Un seul avis négatif est exprimé, son auteur précise qu'il s'agit d'un "avis négatif par principe".

En conclusion Madame la Sous-Préfet indique que Madame le Préfet est très attentive à ce projet, notamment pour le respect de la santé et de l'environnement ainsi qu'en ce qui concerne les possibilités et attentes de l'industriel après une situation difficile.

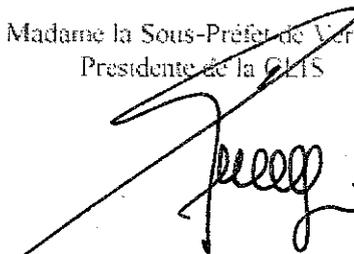
Madame le Sous-Prefet propose qu'une prochaine reunion des membres de la CLIS puisse avoir lieu a la fin du 1^{er} semestre de l'annee 2007. a cette époque une visite du site pourrait être organisée

Elle souhaite que d'ici là chacun ait le souci de partager "l'information" et remercie chacun de sa participation

La seance de travail est close à 13 h 00

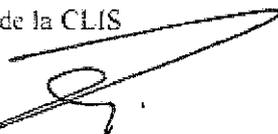
A Vervins, le

Madame la Sous-Prefet de Vervins
Presidente de la CLIS



Evelyne GUYON

L'inspecteur des installations classées
pour la protection de l'environnement
Secrétaire de la CLIS



Signé
Christian HOUY